

TACTIQUES : Les communiqués de PagesJaunes.com et PagesJaunes.fr

10-02-2008

Pages Jaunes SA, la société éditrice des pages jaunes issues de France Telecom (www.pagesjaunes.fr) et du n°118 de renseignement téléphonique revendique le monopole de l'expression pages jaunes et le nom de domaine pagesjaunes.com.

Dans le cadre d'un long périple juridique, le Tribunal de Première Instance de la Communauté Européenne (TPCE) vient d'autoriser la société Xentral, exploitant du site www.PagesJaunes.com à poursuivre l'utilisation de cette adresse.

Les magistrats ont estimé que si Pages Jaunes SA pouvait revendiquer la propriété exclusive de ses logos, il n'en allait pas de même pour l'expression pages jaunes.

Le communiqué de Xentral comporte un titre curieusement modeste : « Pages Jaunes SA perd son monopole sur Internet face à pagesjaunes.com ».

« Ces procédures nous donnent de facto l'autorisation d'exploitation du site pagesjaunes.com qui existe depuis 1996, soit plus de cinq ans avant la création de la société Pages Jaunes » indique le communiqué.

Mais au même moment d'autres communiqués sont publiés qui résonnent tout autrement.

Pages Jaunes SA annonce « avoir assigné les sociétés Xentral (ex Prodis) et L'Annuaire Universel pour contrefaçon, ces deux sociétés ne respectant pas de précédentes décisions de justices prises à leur encontre concernant l'utilisation des différentes marques dont est propriétaire PagesJaunes, notamment PagesJaunes et Les PagesJaunes. »

On devine que rien n'est joué et que se déroule une subtile bataille tactique de communiqués.

Et l'on comprend mieux le profil bas du titre du communiqué de Xentral.